Qui? Quand? Quoi?

Le bulletin périodique de la Commune de Limersheim.

Numéro 029 – Avril 2020

Edito du Maire

Chers Amis,

Alors que le printemps s'installe doucement, que les premières manifestations devaient avoir lieu, que les fêtes de Pâques arrivent dans quelques jours, notre pays traverse une crise sanitaire d'une grande ampleur.

Le 16 mars 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et les déplacements. Un dispositif de confinement a été mis en place sur l'ensemble du territoire depuis le mardi 17 mars à 12h00.

Le 27 mars 2020, le Premier Ministre Édouard Philippe a annoncé la prolongation des mesures de confinement jusqu'au 15 avril 2020.

Des dérogations sur attestation sont possibles dans le cadre de :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés.
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr).
- Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative.
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.



La Commune de LIMERSHEIM vous demande de respecter strictement ces consignes fixées par l'État afin d'enrayer la propagation du COVID 19.

Votre Maire, Stéphane SCHAAL



Déclarations préalables

Demandeur	<i>Objet</i> A = Autorisé, R = Refusé	Décision
DARMOISE Cédric	Édification d'une clôture 2B, rue Binnen	R: 02/12/2019
DUSCH Christine	Ravalement de façade 1, rue de la Gare	A: 16/01/2020
KLEINMANN Stéphane	Création d'une véranda et pergola 2 A, rue des Platanes	A: 16/01/2020
FOESSEL Pierre	Remplacement de fenêtres, porte-fenêtre et volets roulants 1, rue des Platanes	A: 20/01/2020
DARMOISE Cédric	Édification d'une clôture 2B, rue Binnen	A: 06/02/2020
CALMEJEANNE Agnès	Édification d'une clôture 20, rue du Verger	A: 21/02/2020
GUIDAT Erwin	Ravalement de façade 26, rue Valpré	A: 27/02/2020
ROESSLINGER Raphaël	Ajout d'une fenêtre de toit, réfection et pignon, suppression d'une porte 4, rue Circulaire	couverture A: 28/02/2020
PREVOST Patrick	Transformation d'une fenêtre en port 70 A, rue Circulaire	te R: 23/03/2020
PREVOST Patrick	Transformation d'un atelier en maiso 70 A, rue Circulaire	n d'habitation R : 23/03/2020



Fonctionnement de la Mairie durant la crise



Depuis le 18 mars dernier, les services administratifs et techniques de notre commune sont fermés au public et les employés ont été placés en télétravail ou astreinte à domicile.

La messagerie de la mairie a été transférée sur la messagerie personnelle du Maire, qui traite les mails soit directement de son domicile, soit lors des passages en Mairie (2 à 3 fois par semaine).

Le répondeur est enclenché et les messages sont également traités lors des passages en Mairie. N'hésitez pas, et laissez un message.

Une conférence téléphonique est également organisée chaque lundi matin entre les 28 maires de la Communauté des Communes du Canton d'Erstein afin de faire un point sur la situation à cet échelon.

Élections municipales 2020

Je profite de ce Qui, Quand, Quoi, certes exceptionnel, pour remercier les électrices et les électeurs de Limersheim qui se sont déplacés le dimanche 15 mars et qui nous ont manifesté leur confiance pour un nouveau mandat.

Ces élections ont été marquées par les premières mesures COVID 19 et je remercie l'ensemble des électeurs d'avoir respecté les gestes barrières. Le nouveau conseil municipal n'a cependant pas pu être installé lors de sa séance prévue le dimanche 22 mars.



Aussi, le Conseil Municipal 2014 – 2020, y compris Maire et Adjoints, reste en place et continue de gérer les affaires courantes.

L'installation du nouveau Conseil Municipal est pour l'heure reportée. Elle pourrait intervenir dès la semaine après le 10 mai en fonction des décisions gouvernementales.

Communication communale durant la crise

Actuellement, et ce depuis le début de la crise, de nombreuses informations sont régulièrement relayées sur la page Facebook de Limersheim, soit par la commune soit par divers habitants.

Si vous n'avez pas encore rejoint le groupe, je vous invite à le faire au plus vite.

facebook.



Chantier en cours



Avec la crise sanitaire actuelle, le chantier de rénovation de l'église Saint Denis est à l'arrêt.

Les travaux de peinture, chauffage, maçonnerie, plâtrerie et campanaire sont terminés.

Les travaux de démontage de l'échafaudage, devant se dérouler les 16,17 et 18 mars, ont été arrêtés suite aux mesures de confinement.

Les travaux d'électricité sont terminés à 90 %.

Dès le démontage de l'échafaudage effectué, le démontage de l'autel actuel et les travaux de carrelages pourront être réalisés

Les travaux extérieurs sont également arrêtés pour le moment.

Des travaux bénévoles seront également à organiser pour les finitions aux niveaux des bancs et le nettoyage de l'église.

Pour le moment, la date de fin de chantier n'est pas encore connue.

Informations SDEA



Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle Face au Covid-19, nous adoptons les gestes sanitaires nécessaires et cela passe notamment par le nettoyage des surfaces.

Dans ce cadre, nous rappelons que toutes les lingettes désinfectantes doivent être jetées dans les poubelles et non dans les toilettes.

Les lingettes, comme tout objet solide, sont à l'origine de problèmes sur les systèmes d'assainissement comme des obstructions et détériorations des pompes de relevage. De plus, cela renchérit le coût de l'assainissement et de l'épuration et demande des opérations de débouchage délicates à nos agents. Merci pour eux et pour nous tous de bien veiller à respecter cette règle d'usage durant ce temps de confinement.

Notre service usagers-clients reste à votre écoute du lundi au vendredi de 7h30 à 17H30 au 03 88 19 29 99 ou par courriel accueil.clients@sdea.fr.

Notre service de permanence reste mobilisé en dehors de ces horaires d'ouverture au 03 88 19 97 09.

Information locale : vous avez peut-être remarqué que l'eau du robinet est légèrement chlorée. Nous avions l'habitude de bénéficier d'une eau sans traitement, mais dans les circonstances actuelles cette chloration a été demandée par l'Agence Régionale de Santé.

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage









L'école à la maison

Lumni, France 4, France 2 et France 5 se mobilisent chaque jour du lundi au vendredi pour prolonger les cours à la maison... Et devenir une grande classe!

Ce dispositif ludique mais dispensé par des professionnels répond à la mission « Nation apprenante ». Ces programmes ont pour ambition d'assurer une continuité pédagogique dans cette période de confinement.

Rendez-vous sur France 4 de 9h à 11h

9h-10h : cours de français et de mathématiques pour les élèves de CP et de CE1 10h-11h : cours de français et de mathématiques pour les élèves du CE2 au CM2

Rendez-vous sur France 4 de 14h-16h

14h-15h : cours de français, mathématiques, anglais, histoire-géographie ou sciences pour les élèves de 6ème et de 5ème

15h-16h : cours de français, mathématiques, anglais, histoire-géographie ou sciences pour les élèves de 4ème et de 3ème

Rendez-vous sur France 4 de 16h-16h45

16h-16h45 : cours de français, mathématiques, anglais, histoire-géographie, physiquechimie et SVT

Rendez-vous sur France 2 à 10h, France 5 à 10h45 et France 4 à 16h45.





Les commerces locaux

Potagers d'Angèle - Limersheim

Angèle LUTZ vous accueille dans sa boutique uniquement les samedi matin entre 10h00 et 12h00 en attendant le retour des légumes de printemps

Il est rappelé de garder la distance de 2m entre chaque client et 2 personnes uniquement dans la boutique.

Adresse: 39, rue Circulaire

Le dépôt de pain - Limersheim



Le dépôt de pain est ouvert du mardi au samedi de 6h30 à 9h00.

Le magasin sera fermé le vendredi 10 avril 2020 (vendredi saint).

Pour gagner du temps vous pouvez également passer commande la veille, avant 12h00 au numéro 03 88 59 41 67

PROXI - Hindisheim

Le Proxi d'Hindisheim, vous propose la livraison de vos courses à domicile. Venez choisir en magasin ou passez commande par téléphone au 03 88 75 01 04, nous vous déposons vos courses chez vous.

Livraison possible sur Blaesheim, Hindisheim et Limersheim et offerte dès 25€ d'achat.

Compte-tenu de la charge de travail actuelle et de l'état de fatigue des équipes, nous ne pouvons plus assumer des livraisons de complaisances.

Ainsi, dorénavant les livraisons seront reversées en priorité aux personnes :

- ayant obligation de rester confiner;
- fragiles : + de 65ans, atteintes de pathologie les rendant vulnérables face au COVID-19;
- n'ayant pas la possibilité de se déplacer.





Boucherie BLUMSTEIN - Hindisheim

La boucherie BLUMSTEIN propose la livraison à domicile. Appelez au 03 88 64 27 96

Boucherie FISCHER KIENTZI - Erstein

Pour les commandes de viande et de charcuterie, nous livrons tous les après-midis du lundi au vendredi à partir de 25 euros.

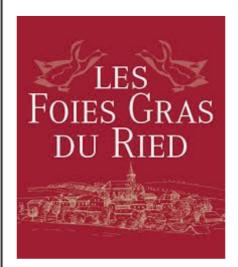
Vous pouvez appeler tous les matins au 03 88 98 22 64 de 8h00 à 13h00.

Les commerces locaux

Ferme BOTTEMER - Hindisheim



Foies Gras du Ried - Ichtratzheim



Durant cette période de confinement et afin de réduire les déplacements, l'entreprise les Foies Gras du Ried d'Ichtratzheim vous propose toutes les semaines une livraison à domicile d'un panier (fruits, légumes, pains, fromage, viandes,...).

Livraison gratuite dans un rayon de 20km autour d'Ichtratzheim, payement par CB à distance.

Voici le lien:

https://www.facebook.com/permalink.php?story_fbid=1 117165025299401&id=208849259464320

Tabac Presse Steph' - Hindisheim

Le tabac presse continue de vous accueillir du lundi au vendredi de 7h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00. Le samedi et dimanche matin de 8h00 – 12h00. Fermé le mercredi aprèsmidi

Le service postal est assuré aux mêmes horaires mais les courriers ne sont pris en charge par la Poste uniquement les mercredi, jeudi et vendredi.





HORAIRES

Hypermarché - Rue du Printemps

De 8h à 9h RÉSERVÉ AU 70ANS+ sur présentation de la carte d'identité

De 9h à 18h
TOUT PUBLIC EN RESPECTANT LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

De 18h à 19h
RÉSERVÉ AU PERSONNEL SOIGNANT ET PERSONNEL TRAVAILLANT
sur présentation du justificatif de déplacement
professionnel de l'employeur

Drive - Rue de Kyoto

Du Lundi au Vendredi de 9h à 19h30 le Samedi de 9h à 19h

Le Marché Bio - Route de Krafft

Du Lundi au Samedi de 9h à 18h

Espace Culturel - Route de Krafft

Du Lundi au Samedi de 10h à 18h

COVID 19 et le soutien aux entreprises

L'État (DIRECCTE), la Région Grand Est, les CMA et les CCI du Grand Est sont mobilisés pour apporter un accompagnement adapté, réactif et concret aux entreprises.

Trois canaux de contact :

- ► Une plate-forme web unique de traitement des demandes partagée entre les partenaires Pour y accéder aller à l'adresse https://www.demarches-simplifiees.fr /commencer/accompagnement-eco-covid-19-grand-est
- ► Un numéro pour appeler votre Chambre de Commerce et d'Industrie 09 71 00 96 90
- ► Un numéro pour appeler votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat 09 86 87 93 70

COVID-19

VIOLENCES INTRA-FAMILIALES EN PÉRIODE DE CONFINEMENT

Victime ou témoin ? Agissez.

En période de confinement, le risque de violences envers les femmes et les enfants est accru, alors que les signalements sont plus difficiles à réaliser par les victimes.

Par téléphone

3919 Numéro national sur les violences faites aux femmes

119 Numéro national Enfance en danger

17 En cas d'urgence, gendarmerie nationale 24h/24, 7J/7

Par sms

111 Pour alerter la gendarmerie nationale 24h/24, 7J/7

Sur internet

arretonslesviolences.gouv.fr

La plateforme de signalement anonyme et gratuite 24h/24, 7J/7

VIGILANCE CITOYENNE: si vous entendez des cris ou des coups chez vos voisins, n'hésitez pas à appeler la gendarmerie. Soyons toutes et tous responsables et solidaires des plus vulnérables.







croix-rouge chez vous écoute & livraison solidaire 09 70 28 30 00

Vous vivez seul(e)? Votre état ne vous permet pas de faire vos oourses ou d'aller oheroher vos médioaments à la pharmaole? Personne ne peut malheureusement vous alder. Vous vous sentez isolé(e), la situation aotuelle vous inquiète et vous souhaltez en parier?

La Croix-Rouge française est là pour vous!

Pour répondre à la crise Covid-19 et aider les plus fragiles, notre association a mis en place un dispositif exceptionnel qui s'adresse aux personnes confinées qui n'ont personne autour d'elles pour les aider ou avec qui parler.

Appelez le 0970283000

En composant ce numéro non surtaxé, qui fonctionne 7 jours sur 7 de 8 heures à 20 heures, vous serez mis en relation avec une équipe de volontaires Croix-Rouge. À votre écoute, ils prendront le temps de vous parler, de vous informer et de vous orienter.

Grâce à cette ligne téléphonique, deux services sont à votre disposition:

Crolx-Rouge écoute

Si vous ressentez le besoin de parler, de partager vos interrogations ou vos peurs, notre équipe dédiée est là pour vous apporter une écoute chaleureuse et bienveillante, vous rassurer, et, si nécessaire, vous orienter vers d'autres services. Des bénévoles formés à l'écoute sont également disponibles pour vous apporter un soutien psychologique.

Les livreurs solidaires

Ce dispositif vous permet de vous faire livrer à domicile des produits de première nécessité : denrées alimentaires, produits d'hygiène et médicaments sur ordonnance. Ces produits restent à votre charge, ils vous seront livrés par les bénévoles de la Croix-Rouge française.











Confinement et les beaux jours qui arrivent

Travaux estivaux

Avec les beaux jours et le confinement en vigueur, tous nos jardins et maisons nécessitent quelques petits travaux. Ces travaux peuvent être sources de bruits et de désagréments pour vos voisins. Éviter les travaux bruyants, comme la tondeuse, débroussailleuse ou tronçonneuse les dimanches, les jours fériés et après 20h00. Essayer de respecter aussi la pause de 12h00 à 13h30.

Déchets verts

Actuellement, en raison de la crise sanitaire et l'arrivée du printemps, les travaux dans les jardins battent leur plein. Cependant les déchetteries de Hindisheim et d'Erstein sont fermées.

Aussi, il est rappelé qu'il est interdit de jeter les déchets verts le long des chemins ruraux et en lisière de forêt.

Il est également interdit de procéder au brûlage des déchets verts dans son jardin.

Merci de bien vouloir attendre l'ouverture des déchetteries pour évacuer vos déchets et d'espacer au maximum la tonte de vos gazons.



Nettoiement des trottoirs

Il est rappelé que chaque propriétaire ou locataire est tenu de veiller à la propreté des rues et trottoirs devant son habitation. Notre cadre de vie n'en sera que plus agréable et accueillant. **Pas besoin d'attestation de sortie pour balayer son caniveau.**









Chiens et déjections

Élever un chien demande de la patience, apporte certainement des joies, mais engendre également des responsabilités. Il faut à tout prix veiller à ce que les animaux ne dégradent pas les espaces publics ou privés. Ayez un comportement responsable, ne gâchez pas la vie des autres, un simple geste suffit : prendre un sachet et ramasser.

4 distributeurs de sachets, fabriqués à partir de boîtes aux lettres et décorées par le Conseil Municipal des Enfants ont été installés à la Laiterie, à l'entrée du village, rue Haute et rue des Platanes.



Pour information les photos et l'installation des distributeurs ont eu lieu avant le confinement

#COVID_19

VOUS VOUS POSEZ CERTAINES QUESTIONS ? VOICI LA RÉPONSE À VOS INTERROGATIONS LES PLUS FRÉQUENTES

QUESTIONS	RÉPONSES	
Faut-il une attestation dérogatoire pour CHAQUE DÉPLACEMENT ?	OUI, l'attestation doit être datée.	
Puis-je aller : - à la pêche ? - aux jardins municipaux ?	NON, ceci n'est pas autorisé.	
Puis-je aller : - me promener en forêt ? - faire du vélo ?	NON, les sorties doivent être brèves et à proximité du domicile.	
Est-il possible d'aller "faire mon bois" en forêt ?	NON, ceci n'est pas autorisé.	
Puis-je aller manger chez des amis/de la famille ?	NON, ceci n'est pas autorisé.	
Pouvons-nous faire les courses en famille ?	NON, il est préférable de les faire seul(e).	
Puis-je me rendre à un enterrement ?	NON, ceci n'est pas autorisé.	
Puis-je emmener mon animal chez le vétérinaire ?	OUI, muni(e) de votre attestation dérogatoire.	
Puis-je déménager pendant la période de confinement ?	OUI, si vous ne pouvez pas le reporter. Les déménagements sont limités aux besoins stricts, par exemple en cas de fin de bail.	

DANS TOUS LES CAS ET POUR CHACUN DE VOS DÉPLACEMENTS AUTORISÉS, MUNISSEZ-VOUS DE VOTRE ATTESTATION.







www.gouvernement.fr/info-coronavirus

En cette période spéciale, nous vous souhaitons à toutes et à tous de joyeuses fêtes de Pâques. Et surtout, restez chez vous.

Qui ? Quand ? Quoi ? Numéro 29 Avril 2020 édité par la Mairie de Limersheim



Le Maire,

Stéphane SCHAAL